Pass’Sport

Le Pass’Sport, mis en place par l’Etat, permet à ceux qui en bénéficient d’avoir une déduction immédiate sur le coût de leur inscription prise entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025 dans un club, une association sportive ou une salle de sport. Ce dispositif a évolué pour la campagne 2025-2026.



Cette aide s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu’ils soient d’ordre financier, social ou liés à un handicap. Objectif : leur permettre d’accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d’un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Il s’adresse aux :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l’allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu’à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Etudiants boursiers et bénéficiaires d’une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans.

L'aide financière s'élève à 70 € par jeune éligible. Il prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.

Liens utiles
En savoir plus